



AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Est donné, par le soussigné, à l’effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du mardi 5 septembre 2023, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure visant à régulariser l’implantation d’un trottoir de piscine, d’un cabanon, d’un puits artésien ainsi que d’un stationnement de béton empiétant dans la bande riveraine, et régulariser l’implantation d’une thermopompe en cour latérale avant droite de la résidence sise au 8, rue des Cascades.
2. Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d’un Garage en cour avant de la résidence sise au 77 chemin Gilbert.

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande à l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec la coordonnatrice de l’urbanisme, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 5 septembre 2023.

DONNÉ À EASTMAN, ce 15 août 2023

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier